

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 OCTOBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-quatre Octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 17 Octobre 2019.

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 25 – REPRESENTES : 4.

PRESENTS : M. BUF Jean-Michel, Mmes GUIHOT Nathalie et GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mmes DUBOURG Yolande et LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mme AUBRY Sylvie, M. BROUTIN Ludovic, Mme CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes COOREVITS Catherine, DENIEL Brigitte, GILLET Maryline, GUINEL Marie-Jeanne et LE BOUEDEC Christiane, M. MORMANN Cédric, Mme ORDRONNEAU Séverine, MM. PAITIER Christophe et PELÉ Martin, Mme PELÉ LEGOUX Laurence et MM. RANNOU Yannick et RICARDEAU James.

EXCUSÉS : M. CAILLON Philippe (*pouvoir à M. POINTEAU Jean-Luc*), M. PLANTARD Thierry (*pouvoir à Mme AUBRY Sylvie*), M. PONTAC Serge (*pouvoir à Mme GUIHOT Nathalie*) et Mme SCHLADT Rita (*pouvoir à Mme PELÉ LEGOUX Laurence*).

SECRETAIRES DE SEANCE : Mesdames Brigitte DENIEL et Séverine ORDRONNEAU.

<u>OBJET</u> :	<i>Composition de la commission de délégation de Service Public.</i>
-----------------------	--

N° 2019 / 10 / 20

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1411-1 et suivants et R1411-1 et suivants ;

VU le code de la Commande publique et plus particulièrement ses articles L3100-1 à L3137-5 et R3111-1 à R3135-10 relatifs aux contrats de concession ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 19 septembre 2019 approuvant la création d'un service public de crémation et son mode de gestion sous la forme d'une délégation de service public.

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 19 septembre 2019 fixant les modalités d'élection de la commission de délégation de service public et faisant appel à candidatures.

VU la note de synthèse adressée à l'ensemble des conseillers municipaux à l'appui de leur convocation ;

VU la liste, comprenant des membres de la majorité et de la minorité et respectant la proportionnelle, arrêtée d'un commun accord et déposée auprès de Monsieur le Maire ;

CONSIDERANT qu'il n'y a pas lieu de procéder à une élection,

.../...

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

PREND ACTE de la composition de la commission de délégation de service public.

<i>Président</i>	<i>M.</i>	<i>BUF</i>
<i>Titulaire</i>	<i>M</i>	<i>CAILLON</i>
<i>Titulaire</i>	<i>M.</i>	<i>RICARD</i>
<i>Titulaire</i>	<i>M.</i>	<i>FLIPPOT</i>
<i>Titulaire</i>	<i>Mme</i>	<i>GUIHOT</i>
<i>Titulaire</i>	<i>M.</i>	<i>RANNOU</i>
<i>Suppléante</i>	<i>Mme</i>	<i>GUIHO</i>
<i>Suppléant</i>	<i>M.</i>	<i>POINTEAU</i>
<i>Suppléante</i>	<i>Mme</i>	<i>DUBOURG</i>
<i>Suppléant</i>	<i>M.</i>	<i>CODET</i>
<i>Suppléante</i>	<i>Mme</i>	<i>PELE LEGOUX</i>

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 28 Octobre 2019,
Le Maire,

